

## **BORDEREAU DE VERSEMENT**

## **TAXE D'APPRENTISSAGE 2022**



La Section EGPA du collège Anne Frank est habilitée à recevoir la part dite « hors quota » directement versée par les entreprises aux établissements bénéficiaires. Cette contribution ciblée correspond au 13% de votre taxe d'apprentissage due.

Nous vous remercions de compléter les informations ci-dessous qui nous permettront de vous transmettre un **reçu libératoire** justifiant votre versement.

Les élèves de la Section EGPA et l'ensemble du personnel de l'établissement vous remercient par avance de votre précieux soutien.

VOTRE ENTREPRISE :	
- Raison sociale :	Signature et cachet de l'entreprise
- N° de SIRET :	
- Adresse :	
- Code postal / Ville :	
- Contact :	
- Fonction :	
- Téléphone : / /	
- Courriel :@	

## **VOTRE VERSEMENT:**

Montant du versement : .....

Mode de paiement :

FR76

1007

O Par chèque à l'ordre du collège Anne Frank

1010

O Par virement, en date du ...... au collège Anne Frank (Cf RIB ci-dessous)

Mentionner TA 2022 + nom entreprise dans le libellé du virement

0000

	<u>Identifiant</u> national de <u>compte bancaire</u> - RIB					
	Code banque	Code guichet	N° de compte	<u>Clé</u> RIB	Domiciliation	
	10071	01000	00001006047	10	TPBOURG	
4	Identifiant international de compte bancaire - IBAN					
П	IBAN (International Bank Account					
	Number)					
					BIC (Bank Indentifier	

0010

0604

710

TRPUFR

P1

## Contact collège:

- Laurence Villeneuve, directrice adjointe chargée de la Section EGPA
- Elise BOYENVAL, Adjointe gestionnaire Collège Anne Frank

Tel: 04 78 55 27 89 / 04 78 55 87 65 intendant.0010964t@ac-lyon.fr segpa.0010964t@ac-lyon.fr